

# STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS INTERNATIONAUX



Janvier 2026

DÔM FINANCE  
39 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH  
75017 PARIS

[WWW.DOM-FINANCE.FR](http://WWW.DOM-FINANCE.FR)

## Sommaire

Préambule .....	3
1. Liste des fonds concernés par la stratégie d’alignement aux objectifs internationaux.....	4
2. Prise en compte des incidences négatives .....	5
3. Lutte contre le changement climatique .....	6
4. Préservation et restauration de la biodiversité.....	8
5. Données extra-financières .....	9

## Préambule

Dôm Finance est une société de gestion d'actifs entrepreneuriale et indépendante, agréée par l'AMF sous le numéro GP04000059, spécialisée dans la gestion d'OPCVM destinés aux investisseurs professionnels et particuliers. Conscient de l'importance des enjeux extra-financiers pour l'intérêt de ses porteurs, ce Code de transparence présente les conditions dans lesquelles Dôm Finance entend intégrer l'investissement responsable au cœur de la décision d'investissement.

Par souci de confiance et de transparence aussi bien pour nos porteurs que pour les sociétés cotées détenues dans nos portefeuilles, depuis 2020 Dôm Finance s'est engagé à publier et à mettre à jour annuellement la documentation relative à la finance durable. Ce document est mis à disposition sur notre [site internet](#). Les investisseurs peuvent également l'obtenir sur simple demande.

Dans un environnement où les dimensions environnementale, sociale et économique, se trouvent en pleine mutation, Dôm Finance se place au cœur des enjeux de durabilité pour promouvoir un monde meilleur, notamment sur le plan environnemental. Notre vision long terme a fait naître chez Dôm Finance l'envie de concilier deux mondes jusqu'à présent opposés : le capitalisme et la durabilité. Nos équipes d'investisseurs s'efforcent de valoriser les bonnes pratiques sociales et environnementales afin de privilégier une allocation juste du capital. A titre d'exemple, investir dans certaines thématiques comme l'industrie pharmaceutique ou les technologies digitales permet d'améliorer l'accès aux soins et à la santé, faciliter l'autonomie des personnes âgées, et de manière plus générale favorise un impact positif tant au niveau social qu'au niveau environnemental. A notre échelle, cette allocation permet de contribuer tant que possible aux objectifs de développement durable (ODD). In fine, Dôm Finance alloue le capital de sa clientèle vers une création de valeur équitable. Le bon comportement d'entreprises vis-à-vis d'enjeux non-financiers favorise la pérennité de notre environnement et maximise le bien être de toutes nos parties prenantes : actionnaires, employés, consommateurs, fournisseurs, etc.

De plus en plus sensible aux enjeux sociaux et environnementaux, Dôm Finance est convaincue que les entreprises incorporant la durabilité au cœur de leur stratégie, se démarquent comme des organisations visionnaires, focalisées sur la création de valeur et de performance à long terme.

# 1. Liste des fonds concernés par la stratégie d'alignement aux objectifs internationaux

INTEGRATION ESG								
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/25	Exclusions appliquées par le fonds	Labels	SFDR	Doctrine AMF 2020-03	Prise en compte des PAI	Vote aux AG
<b>DOM SELECTION ACTION RENDEMENT</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne	3 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Oui	Oui
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>DOM SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	3 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Oui	Oui
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>DOM REFLEX</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	116 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>GLP INVEST VALEURS</b>								
<input type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds de fonds	9 M€	<input type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Non	Non
<input type="checkbox"/> Exclusions			<input type="checkbox"/> Charbon					
<input type="checkbox"/> Engagement			<input type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations des pays de l'OCDE	49 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>ESK EXCLUSIF</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations des pays de l'OCDE	121 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Oui	Oui
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>DOM SUB</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations des entreprises financières (banques, assurances, etc.)	67 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>DOM PATRIMOINE</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions et obligations internationales	8 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication réduite	Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					
<b>DOM RÉGÉNÉRATION</b>								
<input type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Forêts gérées de manière durable	10 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Coupes rases	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 9	Communication centrale	Oui	Non
<input type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Arc méditerranéen					
<input type="checkbox"/> Engagement								
<b>INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE</b>								
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/25	Exclusions appliquées par le fonds	Labels	SFDR	Doctrine AMF 2020-03	Prise en compte des PAI	Vote aux AG
<b>PLACEURO GOLD MINES</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales du secteur des métaux	23 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label ISR	Article 8	Communication centrale	Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon					
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement			<input checked="" type="checkbox"/> Huile de palme					

Les dix fonds précédents intègrent les critères ESG.

## 2. Prise en compte des incidences négatives

Historiquement, Dôm Finance a toujours porté un regard attentif sur la gouvernance d’entreprise. Au fur et à mesure, le changement climatique, la COP21, différentes initiatives de place, différents groupes de travail ont aidé les dirigeants de la société de gestion ainsi que les gérants de fonds à prendre pleine considération des enjeux environnementaux et sociaux.

Ainsi, Dôm Finance a choisi de formaliser sa stratégie durable autour des enjeux ESG et de l’engagement actionnarial en 2019. Les exclusions sectorielles et normatives, ainsi que l’adhésion à différentes initiatives de place nous permettent de s’identifier comme un gestionnaire actif intégrant au cœur de la décision d’investissement les enjeux extra-financiers. Nous sommes désormais un acteur capable de proposer de nouvelles solutions durables aux investisseurs nous faisant confiance. Cette solution bénéficie à toutes nos parties prenantes (actionnaires, employés, consommateurs, fournisseurs, etc.) et permet d’affiner la granularité de l’analyse au travers des risques et opportunités que représentent les indicateurs ESG.

L’analyse ESG se fait essentiellement grâce à notre fournisseur de données MSCI. Ainsi, par leur intermédiaire nous utilisons le travail de plus de 300 analystes. Au sein de Dôm Finance, le responsable de l’ESG participe aux réflexions et à l’analyse des enjeux extra-financiers.

MSCI permet de collecter la majorité des données extra-financières, qui sont actualisées douze fois par an dans nos systèmes d’information. La matérialité associée à l’analyse sectorielle nous permet d’identifier les critères les plus importants selon le secteur d’activité étudié.

Les 14 facteurs d’incidences négatives sont pris en compte lors de la décision d’investissement. Selon le secteur d’activité d’un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d’après une matrice de matérialité, puis intégrées à la notation ESG finale de l’émetteur. Cette notation rend compte du comportement de l’entreprise vis à vis des principales incidences négatives les plus matérielles pour l’émetteur. Il est important de préciser que l’ensemble des principales incidences négatives sont, à minima, prises en considération ex-post et rendues publiques dans les rapports annuels de gestion de chaque produit financier cités dans la liste de fonds cités précédemment.

Pour donner suite aux avancements souhaités sur la biodiversité, nous avons décidé de soutenir activement l’initiative SPRING, ayant pour objectif la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, nous avons dans ce sens mis en place l’exclusion des producteurs d’huile de palme. En effet, la production d’huile de palme est responsable en grande partie de la déforestation et de la réduction de la diversité des espèces.

Parmi les incidences négatives relatives au changement climatique et à la biodiversité, lors du passage d’ordres le gérant a directement accès aux critères suivants sur l’émetteur et l’univers d’investissement :

- Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) ;
- Intensité carbone (t CO<sub>2</sub> / M € CA) ;
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ;
- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;
- Intensité énergétique ;
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ;
- Tonnes de rejets non recyclés ;
- Consommation d'eau en tonnes ;
- Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs ;
- Tonnes de rejets non recyclés.

En attendant de voir des standards de marché émerger sur la prise en compte individuelle de chaque incidence négative, aucun objectif concret n'a été déterminé pour le moment à l'exclusion de la prise en compte de l'intensité carbone. Cette dernière a vocation à rester durablement inférieure à celle de son univers d'investissement.

### 3. Lutte contre le changement climatique

Il existe différents risques et opportunités entre différents secteurs. Il est notable qu'au sein du secteur de l'énergie, les énergies renouvelables présentent davantage d'opportunités au détriment des énergies fossiles. Ainsi, pour la diversification au sein de chaque fonds et d'éviter tout biais sectoriel, Dôm Finance a choisi comme parti pris de sensibiliser chaque gérant aux risques et opportunités entre différents secteurs et sous-secteurs, et a adopté une méthodologie de notation ESG Best-in-class.

Pour continuer notre travail et essayer de parvenir à exploiter l'essentiel des données environnementales, en 2022 Dôm Finance s'est fixé comme objectif d'estimer d'une part les émissions équivalentes de CO<sub>2</sub> sur le scope 3 ; et de rendre compte de la trajectoire d'augmentation de température à horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Ces données sont le fruit d'opportunités à saisir. Dans cette lignée, Dôm Finance possède les données nécessaires à la bonne application de ces objectifs et intègre les 3 scopes d'émissions de CO<sub>2</sub> au sein de la décision d'investissement. Pour chaque fonds cité précédemment, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique l'intensité carbone doit être durablement inférieure à celle de son univers d'investissement.

À la suite des négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris de 2015, un consensus international a émergé afin de limiter l'impact du réchauffement climatique à +2°C à horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Une étude de l'IAE met en évidence la responsabilité du charbon dans le changement climatique. Celui-ci représente 40% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. L'arrêt de l'exploitation du charbon semble être un enjeu majeur pour parvenir à nos objectifs et limiter le réchauffement climatique. Ainsi, le consensus international a opté pour l'abandon progressif de l'exploitation du charbon thermique sur différents horizons selon les régions géographiques. Compte tenu des différents contextes, cela se traduit par une fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde. Pour aller plus loin dans cette démarche, Dôm Finance exclut depuis 2025 le gaz et pétrole non-conventionnels.

Dôm Finance estime qu'une société est impliquée directement dans le charbon dès lors que plus de 12% du chiffre d'affaires dépend de la production du charbon thermique (exploration, extraction et traitement). Par ailleurs, nous identifions une société impliquée dans le charbon dès lors que plus de 12% du chiffre d'affaires lié à la production d'électricité est issu du charbon thermique. Ces seuils sont susceptibles d'être réajusté à la baisse d'une année sur l'autre dans l'objectif d'être en ligne avec les accords de Paris

(2015), à savoir une exploitation nulle du charbon thermique à horizon 2030. Nous réduisons chaque année ce seuil de 3% de manière linéaire comme suit :

	Seuil d’exclusion des activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non-conventionnels
2020	30%
2021	27%
2022	24%
2023	21%
2024	18%
2025	15%
2026	12%
2027	9%
2028	6%
2029	3%
2030	0%

Les émetteurs impliqués dans l’industrie du pétrole et du gaz non conventionnels sont également exclus. Ces émetteurs sont identifiés par les revenus provenant de l’extraction et de la production de sables bitumineux, de schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), de gaz de schiste, de gaz de réservoirs compacts, de pétrole de schiste, de pétrole de réservoirs compacts, de gaz de veines de charbon et de méthane de houille. Le seuil d’exclusion du chiffre d’affaires des sociétés considérées comme impliquées correspond au même seuil d’exclusion que pour l’industrie du charbon thermique (Cf. tableau ci-dessus).

Ces sociétés considérées comme « impliquées » sont référencées dans la liste d’exclusion publiée sur [notre site internet](#).

Dans le cadre des accords de Paris, d’ici 2030, Dôm Finance s’est engagé à exclure de ses investissements toute société impliquée dans l’extraction ou l’exploitation du charbon thermique, aussi bien sur les actions que sur les obligations dans la gestion (fonds et mandats), à l’exception des fonds de fonds où les autres sociétés de gestions peuvent avoir une politique d’exclusion différenciée.

Cette exclusion s’accompagne d’un engagement actif auprès des émetteurs qui ne respecteraient pas les seuils de 12% définis précédemment. Cet engagement consiste à voter aux assemblées générales, à engager un dialogue avec ces sociétés afin d’essayer de modifier certaines mauvaises pratiques, à sensibiliser les sociétés sur leur stratégie, à les convaincre de renoncer à l’expansion d’activités charbon, à promouvoir l’émission de « Green bonds », etc. Enfin, Dôm Finance est convaincu que l’engagement collaboratif a bien plus d’impact que l’engagement individuel. Par l’intermédiaire du Carbon Disclosure Project nous agissons avec près de 750 investisseurs pour un montant d’encours sous gestion s’élevant à près de 136 000 milliards d’euros (données datant de 2023). En tant que signataire de cette initiative de place, l’impact de Dôm Finance relatif à l’engagement actionnarial est d’autant plus important lorsque qu’une décision est prise en collaboration avec d’autres gestionnaires d’actifs.

De plus, la définition de l’investissement « durable » inclut une validation par le SBTi sur l’alignement de l’émetteur aux Accords de Paris.

Enfin, Dom Finance prend en compte l'alignement à la Taxonomie européenne en pourcentage au niveau du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CAPEX) et des dépenses d'exploitation (OPEX) de chaque émetteur. La Taxonomie européenne identifie 4 des 6 objectifs en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique :

- L'atténuation du changement climatique,
- La prévention et contrôle de la pollution,
- L'adaptation au changement climatique,
- La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines,

- La transition vers une économie circulaire,

## 4. Préservation et restauration de la biodiversité

Aujourd'hui, environ 75% des milieux terrestres et 40% des milieux marins sont fortement dégradés. Face à ce constat, les institutions européennes et françaises favorisent l'émergence d'un cadre réglementaire lié à la préservation et restauration de la biodiversité.

Suite aux réflexions autour de sa stratégie biodiversité, Dôm Finance est ravi de compter parmi les signataires de l'initiative SPRING depuis novembre 2023. La détérioration de la nature à l'échelle mondiale est une véritable menace pour les investisseurs, dans la mesure où la création de valeur à long terme dépend d'un large éventail de services écosystémiques. Pour contribuer à atténuer ce risque systémique, les PRI ont développé une nouvelle initiative de conservation de la nature, fondée sur la collaboration. Cette initiative réunit un groupe d'investisseurs qui utilisent leur voix et leur influence pour obtenir des résultats positifs pour la nature. L'initiative vise à maximiser la contribution de la communauté des investisseurs à l'objectif mondial de stopper et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, y compris la déforestation due aux matières premières. En s'attaquant à la perte de biodiversité, l'initiative vise également à contribuer à d'autres objectifs de développement durable, notamment l'atténuation et l'adaptation du changement climatique, ainsi que la protection des droits de l'homme. Dom Finance s'engage pour renforcer son dialogue avec d'autres investisseurs afin d'augmenter son impact. Au sein de SPRING, les sujets liés à la préservation et à la restauration de la biodiversité sont sur le devant de la scène. Ainsi, nous travaillons dans différents groupes de travail pour donner des recommandations structurées à différents acteurs cotés sur les marchés. Ces travaux s'axent autour de trois secteurs : l'industrie automobile, le secteur aurifère et la production d'huile de palme. Les résultats concrets pourront voir le jour à partir de 2026.

Ayant un effet néfaste sur la déforestation et la préservation des écosystèmes, Dom Finance exclut les producteurs d'huile de palme.

Par ailleurs, Dôm Finance considère que le meilleur moyen de protéger la biodiversité est naturellement d'investir dans la biodiversité. A ce titre, Dôm Finance a lancé en 2024 un nouveau produit d'investissement : le Groupement Forestier d'Investissement (GFI), ayant vocation à investir et à gérer des forêts durablement. Excluant l'arc méditerranéen et tout acte de coupe franche, le GFI Dom

Regeneration rachète des forêts en les revalorisant suite à la diversification des essences, en créant de nouveaux puits de carbone, en favorisant un équilibre cynégétique, tout en suivant les recommandations de l'ONF.

Concernant le PAI 8 relatif aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, Dom Finance attend de voir des standards de marché émerger sur leur prise en compte effective avant de se fixer des objectifs concrets.

Enfin, Dom Finance prend en compte l'alignement à la Taxonomie européenne en pourcentage au niveau du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de chaque émetteur. La Taxonomie européenne identifie 2 des 6 objectifs en lien avec préservation et la restauration de la biodiversité :

- L'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines,
- La transition vers une économie circulaire.

## 5. Données extra-financières

Les source de données sont diverses et variées. Certaines sont brutes telles que la Taxonomie, d'autres sont estimées. Les différents prestataires de données sont les suivants :



L'ensemble des données extra-financières est mise à jour mensuellement dans les systèmes d'information.

MAJ : 24/02/2026



DÔM FINANCE  
39 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH 75017 PARIS  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 1 044 459 €  
RCS PARIS B 479 086 472  
AGRÉMENT AMF : GP04000059

[WWW.DOM-FINANCE.FR](http://WWW.DOM-FINANCE.FR)